

Plan Local d'Urbanisme

Paley

ELABORATION	1 ère REVISION
prescrite le : 1er octobre 2014	prescrite le :
arrêtée le : 21 septembre 2016	arrêtée le :
approuvée le : 18 octobre 2017	approuvée le :
modifiée le :	modifiée le :
révision simplifiée le :	révision simplifiée le :
mis à jour le :	mise à jour le :

PIECE N° 5. C .1.1
**ANNEXE
SANITAIRE
EAU POTABLE
NOTICE**

agence d'aménagement et d'urbanisme



hôtels entreprises, rue Mondravant 77250 BOUELLIES
Tel.: 01.60.70.25.08. Fax.: 01.60.70.29.20

VU pour être annexé à la délibération du :
18 octobre 2017

COMMUNE DE PALEY
PLAN LOCAL D'URBANISME

ANNEXE SANITAIRE "ALIMENTATION EN EAU POTABLE"

I - DONNEES GENERALES

A - Situation administrative :

Maître d'ouvrage : commune de Paley
Mode d'exploitation : Régie directe communale

B - Population :

population actuelle : 444 habitants
population future : 560 habitants en 2030
Besoins en jour de pointe : environ 110 m3/jour (ratio de 200 litres par personne par jour)

Population légale 2012 de la commune, en vigueur le 1er janvier 2015.

Population municipale	Population comptée à part	Population totale
444	6	450

II - ETAT ACTUEL DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

A - Ressources :

Source : ARS Ile-de-France (www.ars.iledefrance.sante.fr)

La commune est alimentée en eau destinée à l'alimentation humaine par le captage « Paley 1 » situé sur son territoire. La procédure de déclaration d'utilité publique de ce captage est en cours d'instruction.

Origine de l'eau : Eau souterraine provenant d'un puit situé à Paley captant la nappe de la craie sénonienne.

Depuis mars 2014, l'eau provient d'un forage situé à Lorrez-le-Bocage captant la nappe de la craie sénonienne, et subit un traitement d'élimination des pesticides (réalisé par l'usine du syndicat de Lorrez-le-Bocage) avant distribution.

La gestion est assurée en Régie directe.

B - Stockage :

Néant.

C - Réseau :

Etude en cours.

III - DIAGNOSTIC SUR L'ETAT ACTUEL

Les ouvrages de distribution existants satisfont très largement les besoins actuels de la commune, ainsi que les besoins futurs tels qu'envisagés par le PLU.

Qualité de l'eau (source : http://www.sante-iledefrance.fr/eau/dep77/q77_14/353.pdf)

La Délégation Territoriale de Seine et Marne est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Cette synthèse prend en compte les résultats des 4 échantillons prélevés en production et des 5 échantillons prélevés en distribution.

- Bactériologie : Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Eau d'excellente qualité bactériologique. Tous les prélèvements sont conformes.

- Nitrates : Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre. Eau conforme à la limite de qualité, présentant une teneur en nitrates moyenne :

Moyenne : 38,8 mg/l

L'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

- Dureté : Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau calcaire : Une eau calcaire n'a aucune incidence sur la santé

Moyenne : 30,9 °F

Maximum : 31,4 °F

- Fluor : Oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligrammes par litre. Eau conforme à la limite de qualité, très peu fluorée

Moyenne : 0,08 mg/l

Le fluor a un rôle efficace pour prévenir l'apparition des caries. Toutefois, avant d'envisager un apport complémentaire en fluor (comprimés,...) chez l'enfant, il convient de consulter un professionnel de santé.

- Pesticides : Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Dans ce document, la qualité de l'eau est donnée selon l'appartenance à l'une des quatre classes d'exposition annuelle de la population aux teneurs en pesticides : C, NC0, NC1 ou NC2.

Eau conforme à la limite de qualité.

Classe C. Valeur maximale inférieure au seuil de détection. Nombre de prélèvements : 2
(Classe C = La teneur n'a jamais dépassé 0,1 micro gramme par litre)

- Conclusion : L'eau distribuée en 2014 est restée conforme aux valeurs limites réglementaires fixées pour les paramètres bactériologiques et physico-chimiques analysés.

*

*

*

IV - DISPOSITIONS ENVISAGEES

Néant.

*

*

*